



Monsieur le président du CHSCT Académique

Le 9 mai prochain, date initiale de cette séance du CHSCT, la FSU au sein d'une large intersyndicale se mobilisera contre une loi dite de transformation de la fonction publique dont nombre de dispositions ont une portée très grave tant pour les agent-e-s et les citoyen-ne-s que pour l'avenir de la Fonction publique.

Il en est ainsi, par exemple, de la mise en place d'une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, instance qui risque de diluer et amoindrir les actions dans des domaines essentiels de la sécurité, de la santé et de la vie au travail. C'est aussi le cas avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque et priver les personnels de recours contre l'arbitraire.

Déjà actuellement, agir pour les conditions de travail est un combat de tout les instants. Pour exemple, au niveau national, la FSU a demandé et obtenu que la question des réformes du lycée et du baccalauréat général puisse être de nouveau abordée lors de la réunion du CHSCT ministériel du lundi 1er avril dernier.

La FSU a pu à cette occasion exposer l'ensemble des risques psycho-sociaux inévitables qui découlent des réformes en elles-mêmes, des méthodes employées et du rythme choisi pour imposer à marche forcée une transformation structurelle du lycée et de l'organisation des examens tout au long des deux années de Première et de Terminale. Au vu des enjeux et des dangers que représenteraient pour les personnels ces réformes, le CHSCT-MEN a adopté deux avis.

Avis n°1

Le CHSCT-MEN a déjà alerté à plusieurs reprises et demandé à être consulté en amont des réformes du lycée général et du baccalauréat. Le CHSCT-MEN demande qu'une véritable prévention primaire soit mise en œuvre avant toute réforme.

Avis n°2

Au vu de l'exposé présenté ce jour en séance plénière de l'instance, le CHSCT-MEN constate que les réformes du lycée général et du baccalauréat entraînent déjà une augmentation considérable des risques psychosociaux.

En conséquence, le CHSCT-MEN demande l'abandon de cette réforme.

Au niveau de notre académie, suite aux avis 2 & 3 adoptés le 15 février dernier, les premiers GT comités miroirs ont eu lieu. Ils ont montrés que les facteurs de risques sont insuffisamment identifiés et pris en compte dans l'organisation des actions mises en places. Ces risques dépendent, entre autres, des conditions de mise en œuvre des enseignements en lien avec la structure et la DGH des établissements. Par ailleurs les dispositifs de suivi manquent. C'est pour cela qu'un avis sera proposé pour une meilleure prise en compte de l'impact de ces réformes et amplifier le travail de ces comités miroirs.

Par ailleurs, les autres groupes de travail mis en place, que ce soit dans le cadre des travaux communs avec les CHSCTD 25 qu'au niveau du GT EPS, montrent l'importance des CHSCT pour préconiser des actions de prévention. Encore faut-il qu'elles soient suivies d'effet...

C'est dans ce cadre de CHSCT actifs, que la FSU s'inscrit, pour l'amélioration des conditions de travail en adéquation avec les besoins des personnels. Nous réitérons notre opposition à la fusion des CHSCT et CT car elle ne peut contribuer au développement de la prise en compte des questions de santé de sécurité et des RPS.